

217C2074
FR0004154060-OP027-RA02

6 septembre 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

NETGEM (Euronext Paris)
--

- 1 - Le 5 septembre 2017, l'Autorité des marchés financiers a été saisie d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») en application de l'article 233-1, 5° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 27 juillet 2017 (cf. notamment D&I 217C1748 du 28 juillet 2017).

La teneur de ce projet est la suivante :

- Initiateur : NETGEM ;
- Etablissement présentateur : Kepler Cheuvreux ;
- Stipulations du projet d'offre : NETGEM s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 10 000 000 actions au prix unitaire de **2,50€**, soit 24,18% du capital de la société¹, en vue de les annuler, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du code de commerce.

L'offre est soumise à la condition d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NETGEM, convoquée pour le 11 septembre 2017, de la résolution relative à une réduction de capital de NETGEM par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation. Les actions rachetées dans le cadre de l'OPRA seront annulées.

Il est précisé que le groupe familial Haddad détient 11 696 411 actions NETGEM représentant 16 492 822 droits de vote, soit 28,28% du capital et 29,51% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.2.H. ²	11 229 872	27,15	15 559 744	27,84
Joseph Haddad	99 466	0,24	198 932	0,36
Total Joseph Haddad	11 329 338	27,39	15 758 676	28,20
Autres membres de la famille Haddad	367 073	0,89	734 146	1,31
Total groupe familial Haddad	11 696 411	28,28	16 492 822	29,51

La société J.2.H. a fait part à la société NETGEM de son intention d'apporter à l'offre 5 898 866 actions³ NETGEM représentant 14,26% du capital de cette société.

En outre, la société Fast Forward⁴ a fait part à la société NETGEM de son intention d'apporter à l'offre 2 101 134 actions⁵ NETGEM représentant 5,08% du capital de cette société.

¹ Sur la base d'un capital composé de 41 360 384 actions représentant 55 888 744 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société à responsabilité luxembourgeoise contrôlée par M. Joseph Haddad.

³ Soit 52,53% des actions NETGEM détenues par la société J.2.H.

⁴ Contrôlée par M. Olivier Guillaumin.

La société NETGEM se réserve par ailleurs la possibilité d'annuler tout ou partie des 3 270 361 actions autodétenues, représentant 7,91% de son capital concomitamment à la réduction de capital consécutive à la présente offre publique de rachat d'actions.

Dans l'hypothèse où le nombre d'actions apportées à l'OPRA serait supérieur à 10 000 000 actions, il sera procédé, conformément à l'article R. 225-155 du code de commerce, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction des demandes proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de la société NETGEM (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NETGEM sont applicables.

⁵ Soit 52,53% des actions NETGEM détenues par la société Fast Forward.